

**République Française****SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°045/2023****Séance du 29 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-neuf novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 novembre 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme MANE, Mme ZAJDNER, M. FARGES

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL, Mme LIRON, M. JURADO

Absent non excusé :

Secrétaire : M. Gilles MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	01

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE  
L'ECOLE MARIE CASTANG**

Rapporteur : Mme Josée FAUQUET

A la suite de leur demande et au vu de l'intérêt que représente leurs actions pour les élèves de l'école Marie Castang, Madame FAUQUET propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 900€ à la coopérative scolaire de l'école Marie Castang, afin de contribuer à la bonne marche de leurs activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, décide de :

- Valider l'attribution de la subvention désignée ci-dessus à l'association concernée

La présente délibération sera transmise à la préfecture du Gard pour contrôle de légalité.

Saint-Dionisy, le 29 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

